

Bulletin municipal

Mairie de Mouy-sur-Seine

Place Alain Peyrefitte

25 rue d'Henri

77480 MOUY-SUR-SEINE

Tél : 01.60.67.11.79

Email : mairiemouysurseine@wanadoo.fr

<https://mouy-sur-seine.fr>

www.facebook.com/mouysurseine

Horaires d'ouverture

Lundi : 09h00 – 12h00 | 13h30 – 17h30

Mercredi : 13h30 – 17h30

Vendredi : 09h00 – 12h00 | 13h30 – 17h30

Samedi : 10h30 – 12h00 (permanence

Adjoint ou Maire)

Dans ce numéro

Actualités 2

À venir 4

Informations pratiques 5

État civil 8

Le mot du maire

Chères Mouytoises, chers Mouytois,

En cette période marquée par de nombreux défis, je tiens tout d'abord à vous adresser mes pensées les plus sincères. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu un impact considérable sur nos vies et sur notre économie. Je tiens à saluer votre courage et votre résilience face à cette situation difficile.

Par ailleurs, je tiens à exprimer ma profonde préoccupation quant à la situation en Ukraine. La guerre qui y sévit est une source de préoccupation internationale. En tant que commune, nous condamnons fermement toute forme de violence et de conflit. Nous espérons sincèrement que la paix et la stabilité seront rétablies dans la région, afin que chaque être humain puisse vivre en sécurité et en harmonie.

En ces temps troublés, il est essentiel de préserver le lien social qui nous unit. C'est pourquoi nous vous invitons à participer à une réunion le lundi 12 juin à 18h00 pour organiser ensemble une manifestation qui aura lieu le 14 juillet. Cette journée de célébration sera marquée par un concours de boules convivial, où chacun pourra se retrouver dans une ambiance chaleureuse et amicale. Nous espérons que cet événement renforcera les liens entre les habitants et contribuera à maintenir notre esprit de solidarité.

En conclusion, je tiens à vous adresser tous mes vœux les plus sincères pour les mois à venir. Malgré les difficultés, je suis convaincu que nous surmonterons ces épreuves ensemble, en restant unis et solidaires. N'hésitez pas à nous faire part de vos préoccupations et de vos suggestions, car votre voix compte et contribue à façonner notre avenir commun.

Bien à vous,

Le Maire,

Gérard CARRASCO

Actualités

Succès pour la brocante du 9 avril



Dans la lignée des précédentes éditions, la brocante qui s'est tenue le dimanche 9 avril a enregistré un beau succès !

La météo s'est montrée particulièrement favorable en ce début de printemps, offrant un ciel bleu, un beau soleil et une température agréable. Les visiteurs, nombreux, ont ainsi pu profiter d'exposants aux stands variés et se régaler auprès du camion de restauration. De leur côté, les enfants pouvaient s'amuser dans les jeux gonflables.

La brocante a également été l'occasion d'inaugurer le nouvel accès aux terrains derrière la mairie, via le portail ouvrant passage situé entre les numéros 17 et 19 de la rue d'Henrien.



Repas des anciens

Samedi 8 avril, M. le Maire, Mmes et MM. les adjoints, conseillers et agents municipaux ont eu l'honneur et le plaisir de partager un moment de convivialité avec les anciens de la commune.

Tous se sont réunis dans la grande salle polyvalente autour d'un délicieux repas.



Cérémonie du 8 mai

Le lundi 8 mai 2023, jour anniversaire de l'armistice de 1945, il a été rendu hommage à tous les morts pour la France.

A cette occasion, une cérémonie au Monument aux morts a eu lieu en présence des Anciens Combattants, de la 1^{ère} Adjointe au Maire et des conseillers, au cours de laquelle une gerbe a été déposée au pied du Monument.



Une boîte à livres à disposition des Mouytois

Depuis quelques mois, tous les Mouytois, petits et grands, peuvent profiter de « la cabane à bouquins », une boîte à livres installée en façade de la mairie, à droite de l'entrée principale.

L'usage de la boîte repose sur un principe d'échange et de partage : chacun est libre de prélever, emprunter ou déposer un ouvrage.

À retenir : l'étage du bas est dédié exclusivement aux livres destinés aux enfants, tandis que l'étage du haut accueille tous types d'ouvrages.

La boîte à livres est un dispositif qui encourage la lecture, favorise l'économie circulaire et l'accès à la culture. Elle contribue en outre à développer la convivialité entre habitants de la commune.

N'hésitez pas à l'utiliser et à partager !

Ramassage des encombrants

Le mercredi 9 février, les services techniques ont pu mettre à contribution le camion de la commune pour effectuer le ramassage des encombrants : canapés, chaises, meubles, planches, tapis, etc.

Les prochaines opérations de ramassage seront annoncées par tracts dans vos boîtes aux lettres ainsi que sur le site internet de la commune.





La commune s'affiche sur Facebook

Retrouvez l'actualité du village et des alentours, ainsi que les informations publiées par la mairie sur la page Facebook de la commune :

<https://www.facebook.com/mouysurseine>

À venir

Exposition de jouets « Héros des années 80 »

MOUY-SUR-SEINE
EXPOSITION JOUETS
 VINTAGE | MODERNES
Héros des années 80
SAMEDI 8 JUILLET 10h-17h
ENTRÉE GRATUITE
 Salle polyvalente | 25 rue d'Henri 77480 MOUY-SUR-SEINE
 Plus d'informations : www.mouy-sur-seine.fr | [facebook.com/mouysurseine](https://www.facebook.com/mouysurseine)
 Exposition organisée par la mairie | Collections privées

Retrouvez les jouets de votre enfance !

La grande salle polyvalente accueillera le **samedi 8 juillet, de 10h à 17h**, une exposition de jouets vintage et modernes sur le thème « Héros des années 80 ».

Parmi les nombreuses gammes exposées :

Les Maîtres de l'Univers, Les Chevaliers du Zodiaque, La Guerre des Étoiles, Goldorak, Capitaine Flam, X-Or, K2000, MASK, L'Homme qui valait trois milliards, L'Arme Fatale, Robocop, Retour vers le futur, etc.

Les figurines, véhicules et playsets seront accompagnés de celluloïds originaux de dessins-animés, d'affiches, de posters, de puzzles.

Les visiteurs pourront également rejouer aux plus fameux jeux d'arcade des années 80 sur la borne d'émulation librement mise à disposition.

L'entrée est gratuite.

Concours de pétanque du 14 juillet : La mairie recherche des bénévoles

La mairie organise un concours de boules l'après-midi du 14 juillet, accompagné de jeux et d'animations, et lance un appel aux bénévoles pour participer à la mise en place et à la tenue de l'événement.

Si vous souhaitez prêter main forte, **nous vous invitons à vous manifester auprès de l'accueil de la mairie.**

Vous retrouverez très prochainement sur le site internet de la commune le programme détaillé de la journée du 14 juillet.



Informations pratiques



Lutte contre le bruit



Suite à de nombreuses plaintes ces derniers mois, et afin d'éviter les discordes avec le voisinage, nous invitons chacun à **respecter les heures réglementaires pour effectuer des activités bruyantes** :

- Jours ouvrables : 8h – 20h
- Samedis : 9h – 12h | 15h – 19h30
- Dimanches/jours fériés : 10h – 12h

Brûlage des déchets

Rappel de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts :

chapitre I a : Déchets des ménages et déchets municipaux

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Nous sommes une commune adhérente à un système de collecte et de déchetterie, de ce fait, nous sommes soumis à cette réglementation. Ce petit rappel pour le bien-être de tous.



Vous pouvez contacter le **SMETOM** pour bénéficier du service « **Broyage à Domicile** » des branchages :

Tél. : 01.64.00.26.45

Mél : contact@smetom-geeode.fr

Collecte des déchets

N'oubliez pas de sortir votre bac la veille.



	Date de collecte		
Janvier	Vendredi 13	Vendredi 27	
Février	Vendredi 10	Vendredi 24	
Mars	Vendredi 10	Vendredi 24	
Avril	Vendredi 7	Vendredi 21	
Mai	Vendredi 5	Vendredi 19	
Juin	Vendredi 2	Vendredi 16	Vendredi 30
Juillet	Vendredi 14	Vendredi 28	
Août	Vendredi 11	Vendredi 25	
Septembre	Vendredi 8	Vendredi 22	
Octobre	Vendredi 6	Vendredi 20	
Novembre	Vendredi 3	Vendredi 17	
Décembre	Vendredi 1	Vendredi 15	Vendredi 29

**ORDURES MÉNAGÈRES
TOUS LES MARDIS**



Horaires des déchetteries

**BETON - BAZOCHES, BRAY SUR SEINE, DONNEMARIE - DONTILLY, GOUAIX,
JOUY LE CHÂTEL, MORMANT, NANGIS, PROVINS, VERNEUIL L' ÉTANG, VILLIERS SAINT
GEORGES et VULAINES LES PROVINS.**

LUNDI	FERMÉ	14 H 00 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 20	
DIMANCHE	FERMÉ	

ACCÈS INTERDIT EN DÉCHETTERIES :

Les déchets verts de plus de 5 m³ (utilitaires, remorques).
OBLIGATION de se rendre à VULAINES LES PROVINS



En cas de fissures sur les murs de votre maison

Lorsque vous constatez des fissures sur un mur de votre maison d'habitation, voici en cinq points les démarches à suivre auprès des services de l'État :

1. Tout d'abord, **évaluez la gravité des fissures**. Certaines fissures peuvent être mineures et sans danger, d'autres peuvent indiquer un problème structurel plus important. En cas de doute, faites appel à un professionnel du bâtiment (architecte, ingénieur).
2. **Contactez votre assurance habitation**, qui pourra vous informer sur les étapes à suivre et vous indiquer si votre police d'assurance couvre les dommages liés aux fissures.
3. Dans certains cas, il peut être nécessaire de **faire appel à un expert technique** pour évaluer les fissures et fournir un rapport détaillé pour vos démarches ultérieures.

4. Déclaration à l'assurance et demande d'indemnisation : Si votre assurance couvre les dommages liés aux fissures, déclarez les fissures à votre compagnie d'assurance. Ils vous guideront à travers le processus de demande d'indemnisation et vous indiqueront les documents nécessaires à fournir, tels que le rapport d'expertise technique.

5. Réparation des fissures : Une fois que vous avez obtenu les autorisations éventuellement nécessaires, vous pouvez procéder à la réparation des fissures, en engageant le cas échéant un professionnel qualifié.

Partageons sereinement les berges !

Nous avons la chance de voir notre commune traversée par le canal. Ses berges offrent des lieux de promenade bucoliques et agréables, sans circulation pour y déambuler en toute sécurité. Vélo, randonnées, running, pêche, flânerie en famille, etc. Les raisons de se rendre sur les chemins longeant les fleuves, rivières et canaux sont nombreuses.

Des usages multiples

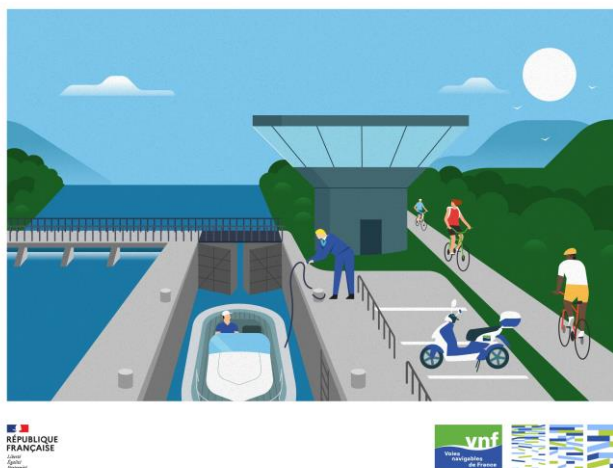
Pourtant les berges restent avant tout des chemins de service utilisés quotidiennement par les agents de Voies navigables de France (VNF) pour entretenir les canaux et rivières, pour porter assistance à un bateau ou rejoindre un bâtiment de travail.

Pour répondre aux besoins du service, les agents VNF utilisent différents véhicules : voitures, utilitaires, camionnettes, tracteurs, scooters, etc. Les agents essaient de perturber le moins possible les promeneurs et autres usagers et s'identifient auprès d'eux pour expliquer leur présence : circulation sur les voies à faible allure, identification des véhicules grâce au logo VNF, signalisation par gyrophares ou feux d'alerte, mise en place d'une signalisation temporaire lors de chantiers ou d'interventions.

Se respecter et partager la voie

La présence de ces véhicules motorisés peut parfois générer des incompréhensions et une mauvaise communication entre les usagers. Pourtant, la présence des agents de VNF est indispensable pour effectuer des travaux d'entretien et ainsi assurer de bonnes conditions de navigation aux plaisanciers ou bateliers. Ces chemins appartiennent au domaine public fluvial géré par Voies navigables de France. C'est en lien avec VNF que les berges de notre commune ont été aménagées pour faire de ces chemins, en sus d'espaces de travail, des espaces de loisirs pour les habitants.

Assurons-nous d'une cohabitation sereine et respectueuse de tous aux abords de l'eau.



Se restaurer à Mouy

Envie de vous régaler sans avoir à cuisiner ? Plusieurs choix s'offrent à vous au rond-point à la sortie du pont de Bray.

À côté du garage Fab Auto, le distributeur **The Black Box** permet – 24h/24 et 7j/7 – de déguster des pizzas artisanales, prêtes en 3 minutes.

Le jeudi soir, devant le magasin Streetmotorbike, le foodtruck **L'Adresse Mobile** vous propose une grande variété de croque-monsieur (poulet, bœuf, chèvre, etc. – pain et béchamel maison), des tenders, des frites et des desserts maison de 18h30 à 21h30. Tél. : 06 18 10 54 23 Site : www.facebook.com/LAdresseMobileProvins



État civil



Décès

28/04/2023	Mme Mauricette RONDEAU
26/03/2023	Mme Huguette DURAND
26/02/2023	M. Jacques PRUD'HOMME
10/01/2023	Mme Paulette FROGÉ THIERRY

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Mentions légales

Bulletin municipal
de Mouy sur seine

Numéro 01 Janvier - Juin 2023

Directeur de la publication :

M. Gérard Carrasco

Comité de rédaction :

Gérard Carrasco, Bertrand Dosne

Crédit Photos :

Gérard Carrasco, Armelle Carrasco, Bertrand Dosne

Impression :

ADW Communication

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi : 09h00 – 12h00 | 13h30 – 17h30

Mercredi : 13h30 – 17h30

Vendredi : 09h00 – 12h00 | 13h30 – 17h30

Samedi : 10h30 – 12h00 (permanence Adjoint ou Maire)

Pour contacter la mairie

Téléphone : 01.60.67.11.79

(Laisser un message en cas d'absence)

Mail : mairiemouysurseine@wanadoo.fr

En cas d'urgence,
vous pouvez contacter M. le Maire : 06.30.26.68.72